

Mission Agenda 21

REF : AGENDA212017002

Signataire : Antoine AVIGNON

Séance du Conseil Municipal du 23/02/2017

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

**OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable
(débat d'orientation budgétaire - budget primitif 2017 - commune d'Aubervilliers.**

EXPOSE :

CONTEXTE LEGAL

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2), et le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 prescrivent aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante de la commune et transmis au représentant de l'Etat avec le budget de la collectivité. La loi ne prévoit pas que la présentation du rapport donne lieu à un débat ou à un vote.

Le code général des collectivités territoriales précise dans son article L. 2311-1-1 que le rapport doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget (Débat d'Orientation Budgétaire ou DOB).

Le rapport doit prendre en compte les 5 finalités du développement durable issues du cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

RAPPORT

Le rapport annuel développement durable DOB BP 2017 (Débat d'Orientation Budgétaire Budget Primitif 2017) de la commune d'Aubervilliers présente de manière synthétique le bilan de la mise en oeuvre du premier plan d'action Agenda 21 d'AUBERVILLIERS de 3 ans.

Mis en oeuvre de 2013 à 2015, l'Agenda 21 d'AUBERVILLIERS a fait l'objet d'un bilan réalisé au premier semestre 2016.

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Les plans d'action de développement durable dits « Agenda 21 » sont mis en œuvre à différentes échelles territoriales.

L'Agenda 21 d'Aubervilliers a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 12 juillet 2012.

A) L'Agenda 21 d'Aubervilliers : un plan très transversal de 60 actions pour mettre en œuvre une première stratégie locale de développement durable

A travers l'élaboration de ce premier Agenda 21 Albertivillarien, il s'agissait de définir une première stratégie locale de développement durable voulue très transversale impliquant une diversité d'acteurs du territoire et de directions ou services de l'administration communale ou de Plaine Commune. Ce premier outil de planification locale de développement durable a été complété par un second, le Plan Climat Air Energie Territorial qui porte sur des enjeux spécifiques climatiques, énergétiques et de qualité de l'air.

Une échéance : L'Agenda 21 a été prévu pour 3 ans et sa mise en œuvre n'a été engagée qu'après son adoption au début du second semestre 2012 pour un réel déploiement des actions sur les 3 années suivantes : 2013, 2014 et 2015. 2016 était donc l'année du bilan.

60 actions dont 35 actions « thématiques » déclinées en 25 actions « territoire » : Le premier Agenda 21 d'Aubervilliers était constitué de 35 actions dites « thématiques » développées à l'échelle de la ville et de 25 actions dites « territoire » inscrites au cœur des quartiers.

Une forte transversalité qui a mobilisé 28 agents-référents de 13 directions de l'administration communale : A travers ses 3 axes, le premier Agenda 21 d'Aubervilliers proposait une assez grande diversité thématique et concernait donc un ensemble élargi de politiques publiques. Il s'agissait ainsi de mettre en mouvement une majorité d'acteurs du territoire, de partenaires de la collectivité, d'élus et 13 directions de l'administration communale (DBMT, DACP, DITI, DS, DSP, DVARI, DDLPV, DRU, DU, DJS, DEE, DPE, DRH).

B) Bilan du premier Agenda 21 d'Aubervilliers (synthèse)

Selon les axes et les objectifs, il y a eu des niveaux d'avancement différents mais globalement **58,33 %** des 60 actions ont été finalisées ou bien avancées (contre 45 % fin 2013).

L'axe le plus avancé, « *Aubervilliers, ville de solidarité, de citoyenneté et d'innovation* » (Axe 2) visait l'engagement de la ville dans « *la lutte contre les précarités énergétiques* » et « *la valorisation d'une économie locale durable et solidaire* ». Mais c'est son objectif du « *développement de la citoyenneté et de l'éducation à l'environnement* » qui a permis de voir **68 %** des actions bien engagées sur cet axe 2 (contre 56 % fin 2013).

L'axe où les difficultés de mise en œuvre ont été les plus importantes concerne les actions regroupées autour de la thématique « *Aubervilliers, ville de nature et de santé* » (Axe 1) où, au bout de 3 années, **50 %** seulement des actions sont avancées ou finalisées (mais contre 42,31 % fin 2013). Dans cet axe, les objectifs visant à « *Favoriser la nature en ville et la propreté,*

protéger la biodiversité urbaine » et à « *Réduire les impacts de la pollution sur la santé et favoriser un environnement plus sain* » n'ont vu aucune des actions pour les atteindre finalisées. Par rapport au point d'étape de fin 2013, certaines actions ont été retardées ou interrompues comme les actions « *Organiser une gestion raisonnée de l'animal en ville* » ou « *Collecter et valoriser les déchets fermentescibles sur les marchés* ».

Sur cette dernière action, comme sur toutes celles qui dépendent plus ou moins fortement de domaine de compétences de Plaine Commune, l'implication de l'établissement public territorial était déterminante. Pour aboutir, ces actions à fort partenariat auraient nécessité une cohérence des priorités et des agendas administratifs et politiques entre la ville et l'EPT notamment.

Avec 55,55 % des actions avancées ou finalisées, l'axe « *Aubervilliers, administration municipale exemplaire* » occupe une place médiane dans l'état d'avancement 2016 de l'Agenda 21. Un effort important des directions et services a été réalisé pour répondre aux objectifs de cet axe puisque, fin 2013, seules 22 % des actions avaient le statut d'actions avancées et aucune n'était finalisée.

C) Préconisations pour l'élaboration du second Agenda 21 d'Aubervilliers

Depuis 2012, les enjeux du développement durable se trouvent de part les évolutions réglementaires de plus en plus intégrés aux politiques publiques développées au niveau national et à différentes échelles territoriales. Par ailleurs, les enjeux qui émergent des problématiques spécifiques du territoire d'Aubervilliers légitiment le maintien d'une stratégie développement durable locale.

Resserrer sur quelques enjeux prioritaires : Resserrer les objectifs autour de quelques enjeux et sur un nombre plus limité d'actions (21 au lieu de 60) permettrait de gagner en pertinence et en force de mise en œuvre.

La durée de trois ans pour l'Agenda 21 d'Aubervilliers : La durée de trois ans pour l'Agenda 21 d'Aubervilliers est un rythme adapté pour laisser du temps à la mise en œuvre, tout en réinterrogeant dans un délai raisonnable (au bout des 3 années) la pertinence de la stratégie développement soutenable locale.

Mieux mesurer l'impact d'un Agenda 21 local : Cette dimension de l'impact de l'Agenda 21 est à prévoir dès la phase de l'élaboration du plan d'actions pour fixer des objectifs à 2020 voire 2030 et suivre les évolutions gagnées sur le territoire en 3 années.

D) Les 5 principaux enjeux identifiés lors de l'élaboration et la mise en œuvre du premier Agenda 21 d'Aubervilliers

L'enjeu énergétique : L'enjeu des énergies est essentiel au regard des faiblesses du territoire (état thermique global des bâtis, état des consommations énergétiques, forte précarité énergétique, émissions locales des gaz à effet de serre, ...) mais aussi de ses forces (potentiel de développement des réseaux de chaleur, potentiel géothermique, habitat de type collectif, maillage des transports en commun, ...).

L'enjeu de la végétalisation : Aubervilliers est un territoire très minéral, sans doute le plus minéral de Plaine Commune. Une situation qui entraîne une moindre qualité du cadre de vie pour les habitants et les salariés mais a aussi des conséquences en termes sanitaires et sociaux. Lors des épisodes caniculaires, Aubervilliers est fortement concerné par le phénomène dit d'îlot de chaleur urbain que la végétalisation contribue à limiter.

Aubervilliers peut faire de la végétalisation de son territoire un axe fort de sa politique urbaine en s'appuyant sur les quelques espaces qui participent à rafraîchir la ville et en les reliant par un axe végétal.

L'enjeu des pollutions : Aubervilliers est un territoire extrêmement concerné par les enjeux de santé environnementale. La population peut être exposée à de nombreux polluants (essentiellement pollution de l'air mais aussi pollution des sols et pollution sonore). Il pourrait être proposé des mesures d'aménagement du territoire permettant de limiter l'exposition des populations à une mauvaise qualité de l'air, en particulier à proximité des grands axes routiers.

L'enjeu de l'alimentation : Outre un enjeu climatique, l'alimentation est aussi un enjeu sanitaire important du fait de pratiques alimentaires chez les populations paupérisées souvent inadaptées pour le respect d'un équilibre nutritionnel minimum. Les associations caritatives qui accompagnent, sur Aubervilliers, les habitants les plus fragilisés du territoire sont des partenaires à privilégier dans une éventuelle démarche globale autour de cet enjeu de l'alimentation. Enfin l'EPT Plaine Commune a lancé en 2015 une réflexion portant sur la thématique de l'agriculture urbaine.

L'enjeu de la transition et du changement des pratiques : Le travail engagé à travers les actions de sensibilisation au développement durable a sans doute eu un certain impact sur le niveau de conscientisation sur ces sujets d'une partie de la population approchée. Dans l'optique d'un prochain Agenda 21 d'Aubervilliers, la sensibilisation et la formation au développement soutenable doit rester un des axes forts.

ANNEXE

- **Rapport annuel développement durable DOB BP 2017.**

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 39

DU 23 FEVRIER 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 Février 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoint à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi , BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT- BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme GRARE Laurence	Représentée par : M. CHIBAH Salah
Mme MARINO Danielle	Représentée par : M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par : M. CHOUDER Fethi
M. SANON Guillaume	Représenté par : M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KAMALA Kilani
M. LOGRE Benoit	Représenté par : Mme YONNET Evelyne

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme REDOUANE Wassila.

Direction Générale Développement / Direction Générale Développement

Mission Agenda 21

REF : AGENDA212017002

Signataire : Antoine AVIGNON

OBJET :Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable (débat d'orientation budgétaire - budget primitif 2017 - commune d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 pour la programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement n°1,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2), notamment son article 255,

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011),

Vu la délibération n° 215 du Conseil municipal du 12 juillet 2012 approuvant le premier plan d'action Agenda 21 d'Aubervilliers 2012-2014,

Vu la délibération n° 257 du Conseil municipal du 17 septembre 2015 approuvant les propositions d'actions à retenir pour Aubervilliers dans le cadre de la mise en œuvre du "Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent" du Collectif national pour une transition citoyenne,

Vu la délibération n° 306 du Conseil municipal du 19 novembre 2015 approuvant la résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune intitulée "Vers un modèle de développement plus soutenable",

Vu la délibération n° 28 du Conseil municipal du 18 février 2016 attestant de la présentation effective à l'organe délibérant de la collectivité lors du débat d'orientation budgétaire (budget primitif 2016) du rapport annuel développement durable 2015 de la commune d'Aubervilliers,

Considérant que la ville d'Aubervilliers est une collectivité de plus de 50 000 habitants,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ATTESTE de la présentation effective du rapport annuel (2016) sur la situation en matière de développement durable de la commune d'Aubervilliers (débat d'orientation budgétaire 2017 – commune d'Aubervilliers) à l'organe délibérant de la collectivité.

L'adjoint délégué

María MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 24/02/2017

Publié le : 24/02/2017

Certifié exécutoire le : 24/02/2017



L'adjoint délégué

María MERCADER Y PUIG